

RESULTAT DU VOTE Nombre de votants : 28 Voix favorables : 28 Voix défavorables : 0 Abstention : 0

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15/02/2022

DELIBERATION n° CA 2022 - 006

relative à la demande de financement par le Conseil Régional Occitanie Dans le cadre du dispositif ForPro Sup 2022/2023, à destination des demandeurs d'emploi

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

## Article unique

La demande de financement par le Conseil Régional Occitanie 2022-2023 dans le cadre du dispositif ForPro Sup concernant la Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

## CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/02/2022 DELIBERATION n° CA 2022 - 006

## **ANNEXES**

Ce programme permet d'accueillir des demandeurs d'emploi au sein des formations proposées par UT1 Capitole :

- Dossier complet de demande de financement